



Conseil des Affaires Administratives et Financières
Zone Amlasud
13 septembre de 9h30 à 11h15

Membres présents :

En présentiel : RAUFAST Régis, GOMEZ Maria, CHERY Sandrine, STURBAUT Françoise, LEHMANN Peggy, VALDMAN Déborah.

En distanciel (zoom) : RIOM Christelle, BOITARD Simon, POUILLET Jean Joseph, COUTURIER Arnaud

Excusé : Frédéric Depetris

La séance ouvre à 9h35. Elle est présidée par Regis RAUFAST

Rappel de l'ordre du jour

Point N° 1. Installation du CAAF, présentation des missions et des modalités de fonctionnement : instances et délégations.

Point N°2. Règlement intérieur et charte du CAAF

Point N°3. Désignation par les représentants du personnel du représentant qui siègera au CPS

Point N° 4. Point budgétaire (exécution du budget 2023 et projection pour 2024)

Point N°5. Point formation (PRF et formateurs)

Point N°6. Projet de zone

Point N°7. Actualisation du Vademecum de la zone

Point N°8. Questions diverses

Membres du CAAF :

Membres de droit :

Régis RAUFAST, Président du CAAF, Chef du secteur Amériques

Frédéric DEPETRIS : COCAC en Argentine, résidence de l'IRF

Maria GOMEZ : IA-IPR, référente de la zone AMLANSUD

Sandrine CHERY : IEN de la zone AMLASUD

Françoise STURBAUT : Cheffe d'établissement de l'IRF

Peggy LEHMANN : DAF-ACS de l'IRF

Membres élus

Christelle RIOM : Personnel de direction représentant les conventionnés

Simon BOITARD : Directeur d'école représentant les partenaires

Déborah VALDMAN : Représentante des personnels enseignants et d'éducation 2ème degré

Les postes de représentants des personnels enseignants et d'éducation du 1^{er} degré, des personnels des établissements partenaires et des personnels non enseignant n'ont pas été pourvus aux dernières élections.



Membres désignés par le président du CAAF

Arnaud COUTURIER : Proviseur adjoint à Santiago

Jean Joseph POUILLET : Directeur du primaire à Sao Paulo

Point N° 1. Installation du CAAF, présentation des missions et des modalités de fonctionnement : instances et délégations.

Il existe 16 IRF dans le monde, 3 sur les Amériques. Les IRF assurent la déconcentration de la formation des personnels. Ce sont des EGD avec un ordonnateur secondaire par délégation de la directrice générale de l'agence et un agent comptable secondaire par délégation de l'agent comptable principal.

Les IRF auront la faculté de passer des conventions avec des partenaires institutionnels pour assurer des formations spécifiques si la zone ne dispose pas de formateur compétent.

La facturation de la zone Amlasud ne suffit pas à financer le plan de formation dans son intégralité, raison pour laquelle une subvention d'équilibre est donnée par l'Agence.

En plus du PFC, l'IRF mutualise différentes actions :

Actions Pédagogiques

UNSS – ligue sportive

Orientation

Les instances :

1-Conseil Pédagogique et Scientifique :

- Elaboration de la politique de formation
- Définition des priorités
- Bilan des actions de formation

Les conclusions des travaux du CPS sont transmises au CAAF

Membres du CPS

- Les référents Zone :
 - Le chef de secteur
 - L'IA IPR référente de zone
 - L'IEN de zone
- COCAC
- Cheffe d'établissement de l'IRF
- DAF-ACS de l'IRF
- 2 EF1D-EF2D
- Un représentant des personnels

2-Conseil des Affaires Administratives et Financières

- Validation du projet de zone
- Validation du plan de formation
- Attribution de subvention
- Bilan annuel

L'Agence décide au vu des avis du CAAF pour toutes les questions financières.

Délib 2023-1 : Les membres du CAAF sont installés à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

10h10 : *déconnexion de M. Simon BOITARD*

Point N°2. Règlement intérieur et charte du CAAF

Le règlement intérieur avait été envoyé avec la convocation au CAAF et est présenté par le président. Il n'appelle pas de commentaires particuliers des membres.

Délib 2023-2 : Il est adopté à l'unanimité : 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°3. Désignation par les représentants du personnel du représentant qui siégera au CPS

Désignation de Mme DEBORAH VALDMAN, représentante des enseignants en CPS

Délib 2023-3 : Elle est adoptée à l'unanimité : 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N° 4. Point budgétaire (exécution du budget 2023 et projection 2024)

Mme LEHMANN présente l'exécution budgétaire 2023. Au 31 août, 25 stages et 45 missions avec frais se sont déroulés, ainsi que différents séminaires pour un budget de 130 millions. D'ici la fin de l'année, restent 2 stages et une quarantaine de missions à mener et le budget annuel devrait approcher les 133 millions de pesos argentins.

Sur les 27 stages présentiels de 2023, 13 se seront déroulés à Buenos Aires, 11 à Santiago, 3 à Montevideo et 1 à Panama. Le coût moyen par stagiaire oscille autour de 300.000 pesos sur les principales destinations de stages.

Afin de pouvoir financer l'ensemble des missions programmées, il est demandé en BR2 33,5 millions de pesos en plus pour les frais de missions. Par ailleurs une augmentation de 1 million de pesos est prévu au pilotage pédagogique pour le financement des AP, et dans le seul but de prendre en compte la variation du taux de change, actuellement très importante en Argentine.

Le budget initial 2024 a été élaboré par Delphine GUYOMARD au mois de juin. Il a été élaboré sur la base du PFC 2023 puisque celui de 2024 n'est pas encore connu. Il prévoit donc 34 stages et 114 missions avec frais pour un budget de frais de mission de 370 millions et un solde budgétaire négatif de 137 millions. Il devra être repris en BR1 en fonction du programme des missions et stages programmés.

BR2

Délib 2023-4 : Il est adopté pour avis à l'unanimité : 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

BI 2024

Délib 2023-5 : Il est adopté pour avis à l'unanimité : 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°5. Point formation (PRF et formateurs)

Après une longue période sans accès à Atena, tous les établissements ont remonté leurs besoins dans les nouveaux délais qui leur ont été impartis.

Le travail d'élaboration du plan de formation va désormais débiter. L'objectif est de pouvoir ouvrir la période de préinscription avant les vacances d'été. Un CPS et un CAAF se réuniront le 6 octobre pour la validation du PFC.

Au nom des chefs d'établissements, Mme Riom insiste sur l'importance que le plan soit accessible dans un temps qui permette aux personnels des établissements de s'inscrire, puis aux membres des CFC des établissements d'analyser les candidatures pour enfin les classer lors de la Cellule de Formation Continue des établissements, avant les départs en congés.

Certains établissements ferment leurs portes début décembre. Si le plan n'est pas accessible en novembre, les établissements seront dans l'incapacité techniques de tenir leurs instances officielles car les représentants des personnels seront en congés, et donc non mobilisables pour cette instance.

10h50 reconnexion de M BOITARD

Point N°6. Projet de zone

Le projet de zone 2023-2026 est présenté par les Inspectrices Mme GOMEZ et Mme CHERY.

Celui-ci a commencé au séminaire de rentrée de 2022 et s'est poursuivi en groupe de travail. 3 groupes de travail ont été mis en place, piloté chacun par un chef d'établissement.

Ce travail va continuer à être travaillé en groupes inter catégoriels formés lors du séminaire 2023 autour des thèmes suivants :

- Communication, animé par Christelle Riom
- L'inclusion des EBEP, animé par Jacques Bouthier
- le climat scolaire, animé par Victor Irmann

Délib 2023-6. Il est adopté à l'unanimité : 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Point N°6. Vademecum de zone

Un toilettage complet du document sera proposé par l'équipe de l'IRF aux membres du CAAF pour relecture pour validation à la prochaine réunion du 6 octobre.

Point N°7. Questions diverses

Pas de questions diverses

La session ferme à 11h15